

CAPN de TABLEAU D'AVANCEMENT 2018 AU GRADE DE CONTRÔLEUR 1^{ÈRE} CLASSE

En signant tardivement le plan de qualification ministériel, le gouvernement s'exonère encore une fois du respect des lois dont il est garant. Ainsi, la Direction Générale ne respecte pas le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 et organise des CAPN après le 31 décembre de l'année précédant celle pour laquelle le TA est établi, ce qui pénalise les collègues promu.es, qui ne bénéficient pas de l'effet pécuniaire dès le 1er janvier de l'année 2018. Auront-ils droit à des intérêts moratoires lorsque le rattrapage interviendra ?

La CGT le dénonce comme elle déplore que des collègues soient écarté.es d'une promotion à laquelle elles et ils peuvent statutairement prétendre. Elles et ils subissent déjà des surcharges de travail liées aux suppressions, aux vacances d'emplois ainsi qu'à l'accumulation des réformes. Alors même qu'elles et ils acquièrent de nouvelles compétences professionnelles, de nouvelles qualifications et accomplissent des missions relevant bien souvent de la catégorie supérieure, vous les excluez de toute promotion.

A ce titre, la CGT exige l'inscription de l'ensemble des personnels qui remplissent les conditions statutaires et revendique une carrière linéaire.

Actuellement le constat est alarmant : les taux de promotion se sont réduits comme peau de chagrin, de 27% en 2012 à 18% en 2018(17% en 2019 et 16% en 2020). Cette année, il aurait pu y avoir 2609 promu.es et non 1278 (soit 1331 agent.es lésé.es).

Pour la CGT, c'est inacceptable ! Les collègues ne doivent pas faire les frais des politiques de réduction budgétaire.

Cette année, au stade du projet, vous proposez d'écarter 7 collègues du tableau d'avancement : 2 au motif d'une baisse de note au cours des 3 années précédentes, 1 pour contexte ou sanction disciplinaire (non avérée), 4 ayant fait l'objet ces trois dernières années de critiques ou de réserves sur la manière de servir.

Si vous n'aviez pas décidé arbitrairement de supprimer les CAPL, ces collègues auraient pu être défendu.es à ce niveau.

La CGT Finances Publiques reste opposée à cette décision, qui vient amputer les personnels d'un droit. La CAPL n'était certes que préparatoire à la CAPN, mais elle permettait une première approche de la situation des collègues concerné.es par les élu.es de proximité. Par cette information en amont, des renseignements complémentaires étaient ainsi fournis à la CAPN. Ce niveau local, désuet il y a peu, vous apparaît désormais comme un élément essentiel dans la réforme des règles de gestion.



Montreuil 13/04/2018

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Le niveau local aurait permis d'étudier les conditions prévues pour l'inscription au tableau d'avancement, c'est-à-dire, ne pas avoir eu :

- De baisse de note ou de majoration d'ancienneté pendant les 3 années précédant celle de l'établissement du tableau.
- De critiques ou de réserves récurrentes sur la manière de servir dans le compte-rendu d'entretien professionnel sur la période des trois dernières années (N-1 à N-3).
- Une note de service, postérieurement à la dernière évaluation, constatant une insuffisance professionnelle ou un comportement professionnel inapproprié.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une procédure disciplinaire ou d'un contexte disciplinaire récent. Celui-ci devant être avéré, grave, sérieux (procédure disciplinaire ou/et pénale engagée, mise en examen, faits reconnus par l'agent.e, ...).

Vous écarterez 2 collègues au seul motif d'avoir fait l'objet d'une note de service, et 2 autres pour des appréciations négatives !

Nous savons que 4 collègues ont été écarté.es en local par la DRFIP de Paris et que vous les avez intégré.es sans discussions préalables en CAPN. Y-a-t-il d'autres situations ? Fautes de temps de préparation nous n'avons pas pu le vérifier.

Pour la CGT il est hors de question que des directeurs locaux écartent des agent.es selon leur bon vouloir.

La CGT Finances Publiques dénonce toujours le fait que les agent.es ayant eu une sanction disciplinaire soient écarté.es du TA. Elle rappelle son opposition au principe de la double peine. La notion de «contexte disciplinaire» est encore plus grave puisqu'elle permet d'écarter des collègues sur la base de suppositions, et le passé nous a montré qu'elles n'étaient pas toujours fondées. La DGFIP s'autorise à remettre en cause le droit à la présomption d'innocence. Mais nous reviendrons sur ce sujet !

Les élu.es de la CGT Finances Publiques déplorent l'attitude de l'administration consistant à examiner les dossiers en CAPN comme si elle examinait une liste d'aptitude.

Enfin nous déplorons de ne pouvoir bénéficier d'un temps de compte-rendu pour la CAPN de TA. Le travail post CAPN est important sur ce type de CAP, car nous devons rendre compte à l'ensemble des agent.es qui ont pris contact avec nous.

Le 10/04/2018 s'est tenu un GT sur les règles de mutations. La CGT a rappelé son opposition aux mesures du précédent GT déjà mises en place concernant le délai de séjour, la suppression du mouvement complémentaire de catégorie C, le projet de mutation quasi définitif, l'affectation des IDIV....etc

Nous déplorons également la sélection des postes au choix et revendiquons une mobilité choisie et non forcée.

Vous comprendrez bien que nous sommes complètement opposé.es à l'affectation au département. La déclinaison au niveau local déroge bien à la règle de l'ancienneté notamment avec la hiérarchie des priorités. L'objectif est de détruire ces règles dans les années qui viennent.

La CGT Finances Publiques analyse ces nouvelles règles en lien avec CAP 2022. Elles seront très à propos pour démanteler notre administration, elles accompagneront toutes les étapes de sa destruction. Elles pourront même faciliter la mise sous tutelle des RH de la DGFIP aux préfet.es. A ce titre la CGT continue d'exiger avec les agent.es le retrait global de ce projet.

Dans le contexte actuel nous ne pouvons que déplorer un dialogue social inexistant dans notre administration. La forte mobilisation du 22/03/2018 illustre et confirme le sentiment de ras-le-bol des personnels face à l'abandon des missions, à la dégradation de la qualité du service public qui en découle, la détérioration de leurs conditions de vie au travail et leur lassitude de voir sans cesse remis en cause leurs droits et garanties.

Avec près de 40% de grévistes, les agent.es, loin d'être isolé.es, ne sont pas dupes et comprennent que la DGFIP est clairement mise en danger par les politiques libérales relayées par leur directeur général. Elles et ils sont conscient.es d'être confronté.es à des attaques faisant partie d'un contexte plus large. C'est pourquoi elles et ils ont convergé avec l'ensemble des fonctionnaires et agent.es publics dans les manifestations organisées un peu partout en France à l'appel de 7 organisations syndicales de fonctionnaires.

Sourds aux revendications des agent.es, les membres du gouvernement continuent pourtant leur « fonctionnaire-bashing » en s'attaquant au statut et en accentuant leur politique de suppression d'emplois dans le cadre de CAP 2022. Le directeur général de la DGFIP déroule ce programme au travers des restructurations mises en œuvre.

La journée du 22/03/2018 a marqué le début de la mobilisation. Depuis cette date, il ne se passe pas un jour sans blocage de sites, interpellation de directeurs locaux et des usagers.

Comme le disait Confucius : ne rien dire, ne rien voir et ne rien entendre apporte le bonheur. Même si cette devise est celle de nos directions, cela n'apporte pas le bien-être aux agent.es.

Vos seules réponses sont suppressions d'emplois, restructurations/abandons/externalisations de missions et sont des plus alarmantes pour notre administration, ses missions et ses agent.es.

Entre 16 000 et 18 000 postes supplémentaires seront supprimés dans les 5 ans.

Lors de la réunion du 9 mars dernier avec les organisations syndicales, les pistes avancées par Bruno Parent confirment nos craintes pour la DGFIP :

- ➔ Fusion des différents réseaux et des procédures du recouvrement forcé ;
- ➔ Fin de la possibilité de payer en numéraire aux guichets (cette responsabilité serait transférée à La Poste) ;
- ➔ Transfert de la gestion comptable des HLM vers le privé ;
- ➔ La mise en place de services facturiers va s'accélérer ;
- ➔ Mise en place du PAS et la fin de la TH, le DG dit s'interroger sur l'avenir des SIP sous 10 ans (au mieux !)
- ➔ Les services à compétence supra-départementale sont amenés à se développer, tout comme la création de directions multi-départementales (fusion-absorption des petites directions)...

Nous savons d'ores et déjà que la DGFIP a décidé :

- ➔ La fusion au 1er septembre des DISI Paris-Normandie et Paris-Champagne et Pays du Centre et Rhône Alpes Est Bourgogne.

- ➔ La fusion des SPF qui conduira au regroupement des différents SPF au sein d'une seule structure de 50 agent.es maximum au plus tard en 2020 !

Dans ces conditions AUCUN.E agent.e ne sera épargné.e par l'une ou l'autre des restructurations !

La Fonction Publique est aussi dans le collimateur ainsi que l'ensemble des salarié.es du pays.

Le président Macron et son gouvernement ont décidé d'en finir avec les acquis sociaux des français.es, les attaques sont déjà et seront encore dans les 5 ans à venir d'une rare violence.

Après la casse du code du travail et l'inversion de la hiérarchie des normes, il veut s'attaquer :

- ➔ Aux régimes spéciaux de retraites et au système par répartition,
- ➔ À la réforme de l'assurance chômage qui pénalisera fortement l'indemnisation des demandeurs d'emplois,
- ➔ Au budget de la sécurité sociale entraînant des fermetures massives de services de santé,
- ➔ Aux dernières entreprises publiques en les privatisant...

Dans l'immédiat, il a décidé de liquider la SNCF : ouverture à la concurrence, privatisation, fermetures de lignes et remise en cause du statut des cheminots sont programmés.

Les salarié.es de la SNCF qui ont participé massivement à la journée de grève du 22 mars 2018 sont en grève reconductible 2 jours tous les 5 jours jusqu'à fin juin pour faire reculer le gouvernement.

